



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 167'000.- pour établir le plan général d'adduction (PGA) d'eau potable

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Préambule

---

En décembre 2020, vous nous accordiez un crédit devant nous permettre de mener une pré-étude concernant le plan directeur d'eau potable que la législation cantonale nous impose d'établir. Cette analyse étant arrivée à son terme, nous sommes aujourd'hui en mesure de lancer les opérations pour l'établissement de ce plan. Néanmoins, comme il se doit, nous devons vous solliciter afin que vous nous accordiez les moyens financiers nécessaires.

### 2. Présentation du projet

---

Le rapport technique établi par le bureau RWB vous renseignera en détail sur les objectifs, la procédure, les coûts et les livrables du PGA.

La réalisation du PGA permettra de réaliser un plan d'investissement sur 15 ans. Grâce à cela, nous pourrons utiliser la réserve sur l'eau potable pour financer des ouvrages.

### 3. Estimation du coût

---

Le coût estimatif pour la réalisation d'un PGA se situe dans la fourchette de CHF 135'000.- à CHF 167'000.- HT. Nous sollicitons le montant estimé maximum, mais comme nous envisageons de lancer un appel d'offres sur invitation, le montant finalement dépensé sera certainement inférieur.

Vu qu'il s'agit d'investissements liés au Service des eaux, nous récupérons la TVA facturée.

Une subvention cantonale à hauteur de 40% sera sollicitée, soit environ CHF 67'000.-, ramenant ainsi l'investissement net à CHF 100'000.-.

### 4. Financement

---

Le montant de l'investissement sera amorti au taux de 10% conformément au Règlement général.

## 5. Conclusion

---

Le projet a été soumis le 18 octobre 2022 à la commission technique et le 24 octobre 2022 à la commission des finances. Leurs préavis sont favorables à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 167'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 26 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le vice-président,                      Le chef du dicastère,  
Tom Egger                                      Maxime Rognon

**Annexes** : - rapport technique RWB  
                  - squelette PGA



## **Arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 167'000.- pour établir le plan général d'adduction (PGA) d'eau potable**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 26 octobre 2022 ;

### **arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 167'000.- est accordé au Conseil communal pour établir le plan général d'adduction (PGA) d'eau potable.

**Art. 2 :** La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 7100 Approvisionnement en eau » et amortie conformément à la loi au taux de 10%.

**Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,  
Jean Fehlbaum